

La Déclaration de Bakou

Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe : le tourisme culturel pour le dialogue et la stabilité sociale

Adoptée lors du Forum consultatif annuel des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, Bakou, 30-31 octobre 2014

Les Participants au Forum de Bakou,

Remerciant les autorités de l'Azerbaïdjan d'avoir accueilli le Forum consultatif annuel des Itinéraires culturels 2014 à Bakou pendant la Présidence de ce pays du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe,

Faisant référence à la Déclaration d'Innsbruck du 22 novembre 2013 : « Quo Vadis ? Les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe 2014-2024 », dans laquelle les participants soulignent le besoin pour toutes les parties prenantes du programme de rechercher et de développer des synergies ;

Félicitant la Slovaquie d'avoir adhéré à l'APE depuis le Forum 2013 et encourageant les adhésions futures,

Remerciant l'Espagne pour l'invitation, acceptée par le Conseil de direction de l'APE, de tenir le Forum consultatif 2015 à Aranjuez et invitant d'autres Etats membres à envisager d'accueillir le Forum en 2016 ;

Rappelant le soutien constant de l'Union européenne pour le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe dans le cadre des programmes joints avec la Commission européenne, et se félicitant de la continuation de cette coopération pour la période 2015-2016 ;

Se félicitant également de la coopération accrue avec les autres organisations internationales dans le domaine, en particulier l'Organisation mondiale du Tourisme des Nations Unies ;

Remerciant le Grand-Duché du Luxembourg de son soutien constant du programme, notamment par l'accueil de l'Institut européen des Itinéraires culturels (IEIC) à Luxembourg ;

Notant les progrès encourageant accomplis depuis le Forum de 2013, y compris dans le cadre du suivi des recommandations figurant dans la Déclaration d'Innsbruck, et notamment :

- la confirmation, le 18 décembre 2013, de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels (APE) par l'adoption de la Résolution CM/Rés(2013)66;
- le renouvellement dans cette résolution de l'invitation à l'Union européenne à adhérer à l'APE ;
- l'inclusion dans ce même texte de la possibilité pour d'autres organisations internationales, et pour un représentant des itinéraires culturels d'obtenir le statut d'observateurs auprès de l'APE ;
- le renforcement de la coopération entre le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et l'Organisation mondiale du Tourisme des Nations Unies (OMT), notamment par le biais du Mémorandum d'accord entre l'OMT et l'IEIC, suivi en septembre 2014 par une formation pilote sur les stratégies de tourisme organisée conjointement avec la Fondation Themis de l'OMT à Gaillac (France) ;
- la poursuite du dialogue avec le Comité du Tourisme de l'OCDE et les actions de visibilité menées conjointement avec la Commission européenne du Tourisme (ETC) ;
- la décision du Conseil de direction de créer un groupe de travail mixte avec des gestionnaires d'itinéraires sur la gouvernance des itinéraires culturels aux niveaux national et régional ;
- la coopération engagée parmi les membres du Réseau universitaire d'études sur les itinéraires culturels (NCRS), plus spécifiquement dans le cadre du nouveau programme Erasmus + HECTOR (2014-2016);

Constatant le besoin de poursuivre cette action afin de réaliser le potentiel du programme, ainsi que le besoin pour tous les acteurs d'investir suffisamment de moyens humains et financiers dans sa mise en œuvre ;

Reconnaissant que les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe sont porteurs des valeurs éthiques du tourisme culturel durable,

Constatant qu'une part grandissante de leurs publics est de plus en plus sensible aux valeurs de la solidarité et de la citoyenneté ; que s'ajoute à cela une sensibilité renforcée aux questions environnementales ainsi qu'un intérêt accru pour le développement durable, le respect des identités et des cultures, de leur diversité et de leur richesse ;

Considérant que ces évolutions signalent le passage progressif d'un tourisme de consommation à un tourisme de participation, où la qualité et la diversité des paysages constitue une ressource commune et un critère de choix (tel que décrit dans le Préambule à la Convention européenne du paysage) et où le respect des cultures et des destinations rend attractifs des sites plus confidentiels que ceux qui sont notoirement connus ;

Approuvent les recommandations suivantes, qui résultent des discussions tenues dans les quatre ateliers du Forum de Bakou, et conviennent de les communiquer aux organes statutaires du programme des itinéraires culturels :

En ce qui concerne les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe en tant que vecteurs du dialogue interculturel

Les participants à l'atelier sur ce thème, rappelant que la vocation des itinéraires culturels est de « *favoriser le dialogue entre culture urbaine et culture rurale, et entre territoires de l'Europe du sud, du nord, de l'est et de l'ouest, entre espaces développés et espaces en difficulté ;* » et de « *favoriser le dialogue et la compréhension entre les cultures majoritaires et minoritaires, indigènes et immigrées ;* » (CM/Rés(2013)67),

Encouragent les itinéraires culturels à suivre les lignes directrices contenues dans les textes et dans les conventions du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre leurs activités, en particulier la Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société et le Livre blanc sur le dialogue interculturel, et d'en promouvoir les principes auprès de leurs partenaires institutionnels ;

Soulignent que la libre participation de tous les membres des communautés hôtes, non entravée par des contraintes commerciales, sociales ou politiques, est une précondition au dialogue ;

Soulignent encore l'importance d'un dialogue fondé sur l'expérience authentique. Tout en comprenant le besoin de rendre cette expérience accessible pour tous, la tendance du tourisme à objectiver, « emballer » et homogénéiser les expériences des visiteurs doit être opposée, en faveur d'un tourisme qui permet un contact plus authentique et moins restrictive entre les communautés hôtes et les voyageurs ;

Notent que les itinéraires culturels ne peuvent répondre au désir de connaître l' « autre » qu'à condition que les parties concernées sont prêtes à comprendre et à accepter leurs différences culturelles ;

Sont convaincus que le dialogue et l'échange sont facilités par le recours à l'intuition et à l'émotion; l'interprétation créative et la performance artistique doivent ainsi être intégrées dans les activités et dans stratégies de communication des itinéraires ;

Considèrent que l'engagement avec les valeurs d'un Itinéraire culturel peut aussi être exprimé à travers des activités physiques, y compris le sport ;

En général, compte tenu de la multiplicité des publics, soulignent l'importance de l'innovation et de la diversité dans la communication des itinéraires culturels ;

En particulier, rappellent l'importance de la participation pleine et entière des jeunes générations et par conséquent de l'élaboration par les itinéraires culturels de programmes éducatifs actifs et de produits touristiques visant spécifiquement les jeunes publics – scolaires et jeunes adultes – et des outils de communication qui leur sont attractifs et pertinents.

Concernant les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe en tant que moteurs du développement social et économique durable

Rappelant l'objectif du Conseil de l'Europe tel qu'exprimé dans son Statut de « *réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social* » ;

Se référant à la Résolution du Comité des Ministres CM/Rés(2013)66 qui prévoit que l'APE doit chercher à « donner forme à un espace culturel partagé en développant des itinéraires culturels visant à favoriser la sensibilisation au patrimoine, l'éducation, la mise en réseau, le tourisme transfrontalier durable et de qualité, et d'autres activités apparentées » et que l'accord partiel « contribue à préserver la diversité du patrimoine grâce à des itinéraires et des projets culturels fondés sur des thèmes et des itinéraires touristiques alternatifs » ;

Les participants à cet atelier reconnaissent qu'en tant que composante essentielle de sociétés équilibrées et pacifiques, le développement social et économique durable peut être atteint au moyen de projets de coopération culturels et de patrimoine transnationaux ;

Par conséquent, les participants recommandent aux itinéraires culturels du Conseil de l'Europe de réaliser davantage leur potentiel en tant que moteurs de ce développement par :

- un travail de sensibilisation accrue au patrimoine culturel auprès des communautés résidentes, en les encourageant à devenir les promoteurs de leur propre culture ;
- la promotion auprès des entreprises locales d'une meilleure reconnaissance de la valeur économique et culturelle de leur patrimoine ;
- l'encouragement aux communautés locales d'impliquer davantage les jeunes dans la gestion des itinéraires et dans la promotion du patrimoine ;
- la mise en œuvre d'initiatives visant à renforcer les capacités des jeunes et des entrepreneurs ;
- la promotion du dialogue entre les itinéraires culturels et les communautés d'entreprises locales et globales au moyen de plateformes créatives réunissant les entreprises locales, les acteurs du tourisme et les organismes pédagogiques, visant à élaborer des produits culturels et à commercialiser le tourisme responsable ;
- un dialogue accru entre les itinéraires et les institutions de Recherche et de Développement, afin de renforcer les correspondances culturelles et économiques entre les différents interlocuteurs et de stimuler une approche transnationale et à des niveaux multiples.

Concernant les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe en tant qu'outils pédagogiques permettant de comprendre les conflits du passé, d'apaiser les tensions et de promouvoir la cohabitation pacifique

Les participants à l'atelier, reconnaissant que les itinéraires culturels ne peuvent se fonder que sur la paix et qu'ils ont le potentiel, non seulement de créer des espaces où le dialogue interculturel peut s'épanouir, mais aussi de défendre la paix par la promotion de la justice sociale, des droits de l'homme, l'équité économique, le développement durable et la démocratie, et ont la capacité de résoudre des conflits sans agression,

Recommandent que les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, surtout ceux qui illustrent les confrontations historiques qui ont construit l'Europe d'aujourd'hui, organisent des activités pédagogiques pour tous les types de publics ;

Demandent aux participants à la Conférence des Ministres de la Culture et du Tourisme organisée conjointement par l'UNESCO et l'OMT (Cambodge, février 2015) à garder à l'esprit l'importance des itinéraires culturels pour la promotion du dialogue interculturel et proposent que les itinéraires culturels pour la paix soit l'un des thèmes du prochain Forum Global pour le Dialogue interculturel (Bakou, mai 2015) ;

Constatent que les itinéraires se doivent identifier et de promouvoir les valeurs fondamentales universelles relatives à leurs thèmes. Une base solide sur ces valeurs constituera la garantie que les activités et les produits touristiques des itinéraires seront animés par des principes de durabilité et de responsabilité ;

Soulignent que l'histoire qui constitue le thème des itinéraires culturels, en particulier celle qui concerne les conflits et des guerres du passé, ne doit pas être dénaturée par une exploitation commerciale inauthentique non fondée sur la recherche et sur des faits historiques fiables.

Concernant les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe en tant que gardiens de la mémoire et de l'histoire vivante de l'Europe

Les participants à l'atelier,

Reconnaissent les itinéraires culturels comme étant des voies de transmission intergénérationnelle de la mémoire et de l'histoire vivantes, et reconnaissant les occasions qu'ils offrent de raconter les « histoires » de l'Europe des différents points de vue des réseaux de témoins et d'héritiers ;

Constatant aussi que les itinéraires sont des outils de narration et d'apprentissage informel de l'histoire, offrant aux habitants et aux visiteurs une compréhension multidimensionnelle des événements historiques et des façons de réinterpréter l'histoire dans des contextes modernes ;

Encouragent les itinéraires culturels à devenir les instruments du dialogue culturel et de la réconciliation, surtout au regard de la mémoire vivante et collective, et dans ce but recommandent :

- que les souvenirs présentés respectent l'histoire et que les publics soient invités à contribuer à leur compréhension et à leur interprétation, ainsi qu'à partager leur propres souvenirs, devenant ainsi coproducteurs de l'histoire commune de l'Europe à travers leur mémoire vivante ;
- que les similarités et la diversité soient identifiées et les différences respectées, en cherchant des synergies qui mettent en valeur les valeurs personnelles et individuelles ;
- que les plateformes requises pour la coproduction de la mémoire vivante soient mises en place à travers la recherche, l'éducation, l'implication des entreprises et les nouvelles technologies ;

Soulignant l'importance du dialogue interculturel entre les jeunes générations, afin d'anticiper et de négocier les conflits, les participants recommandent que soient promues :

- la production de dialogue interculturel entre les jeunes générations et leur identification de valeurs partagées du patrimoine, des buts et des objectifs ;
- l'éducation formelle et non-formelle, en profitant des possibilités offertes par les nouvelles technologies, afin d'attirer des publics nouveaux et plus jeunes ;
- la création de nouvelles façons d'échanger entre les jeunes de pays différents, en les invitant à participer activement à la compréhension et au partage de la mémoire européenne ;

Rappelant l'importance de la promotion d'approches « du bas vers le haut », ils recommandent :

- que les communautés autour des itinéraires culturels soient invitées à identifier ensemble et à contribuer du contenu aux itinéraires culturels en tant que précondition à leur engagement. Le partage du contenu des itinéraires culturels doit être fondé sur des moyens différents d'engager activement les communautés locales, comme des festivals et l'évènementiel ;
- une approche à la fois informative et interactive, où les patrimoines matériels et immatériels sont présents, questionnant les stéréotypes et les mythes acceptés et mettant l'accent sur les histoires communes européennes et les citoyennetés ;

Rappelant l'importance du tourisme en tant qu'outil pour la compréhension interculturelle, ils recommandent la promotion de façons différentes de raconter l'histoire, afin de relier les mythes, les légendes et les identités locales des différentes communautés et de développer des produits touristiques responsables et durables.

En outre, les participants au Forum de Baku:

- se félicitent de la consolidation des relations avec les autres organisations internationales par des projets de coopération dans des domaines spécifiques relatifs à la conception et à la gestion d'itinéraires culturels ;
- encouragent le réseau d'universités à s'élargir à d'autres universités et institutions de recherche intéressées, tenant compte des propositions des Etats membres et des besoins ;
- félicitent les gestionnaires des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe pour leur travail en commun visant à partager leurs bonnes pratiques et de renforcer leur position en tant que partenaires actifs du programme, et se réjouissent de constater les synergies accrues établies entre les itinéraires, qui ne peuvent qu'améliorer la visibilité et la pertinence du programme ;

Enfin, les participants décident de poursuivre le dialogue et l'interaction sur ces questions dans le cadre du suivi du Forum de Baku et en préparation du Forum consultatif des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe 2015 à Aranjuez (Spain).

Bakou, 31 octobre 2014